



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Commissariat général au développement durable

Paris, 16 février 2012

Service de l'observation et des statistiques

Note

Sous-direction des statistiques des transports

Le groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population

Nos réf. : SOeS/ST1202002

Thème « mobilité et déplacements »

Affaire suivie par : Adrien Friez

Adrien.Friez@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 01 40 81 16 66 – Fax : 01 41 08 17 72

Courriel : ost.SOeS.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

Objet : préparation de l'audition du 8 mars relative à l'évolution du questionnaire du RP sur la mobilité

La mobilité des personnes tient une place extrêmement importante dans le budget des ménages (15,7% compte satellite des transports), des administrations publiques et en particulier des collectivités locales (environ 18% des dépenses d'investissement et 4% des dépenses courantes des APU). Au sein de l'ensemble de la mobilité des ménages, la mobilité dite locale en occupe une part importante, le plus souvent considérée comme contrainte tant en terme de budget que de distances parcourues et de temps.

Par ailleurs, la mobilité des personnes et des marchandises pèse fortement sur les performances environnementales et en matière de développement durable. En particulier dans les bilans territoriaux (SCOT, PLU, SRCAE...). Dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable, sont retenus des indicateurs sur les parts des différents modes de transport ; ces indicateurs doivent dans la mesure du possible être territorialisés. Le RP présente alors un puissant outil d'estimation d'indicateurs homogènes sur l'ensemble du territoire.

Le SOeS tient à signaler son intérêt et son attachement aux questions permettant de mesurer les navettes domicile-travail et domicile-étude, ainsi que les modes de transports utilisés.

Dans le questionnaire du RP, la mobilité et les transports interviennent à plusieurs niveau : Dans le bulletin individuel (mobilité domicile-travail) et dans la feuille logement (équipement automobile, parking). Le **principe de continuité de la mesure** est important actuellement car au delà de la connaissance des niveaux, l'évolution des comportements est actuellement une préoccupation majeure liée à la transformation « écologique » de la société

Le SOeS et au delà le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sont attachés au maintien des questions posées et en souhaiteraient un aménagement :

1. dans le bulletin individuel.

- a. Nous souhaiterions que la question soit modifiée à la marge pour mieux prendre en compte le caractère « carboné » ou non des modes de transports utilisés.

Pour cela, nous proposons que les modalités de réponse soient modifiées a minima comme suit :

- **pas de transport ou marche à pied, trottinette... vélo**
- **moto, cyclo, scooter...**
- voiture, camion ou fourgonnette (conducteur)
- voiture, camion ou fourgonnette (passager)
- transports en commun

le nombre de modalités est ainsi inchangé, mais plus opérationnel en matière de diagnostic « environnemental » dans le prolongement des travaux effectués par exemple avec l'Insee sur le « Kit CO2 ». Cela permet aussi une certaine continuité avec les recensements précédents.

Présent
pour
l'avenir

b. Emplacement de la question

Nous souhaiterions que la question du mode de transport principal des navettes quotidiennes soit posée non pas aux seuls actifs, mais à l'ensemble des actifs et étudiants. Pour cela, et afin de ne pas perturber la fluidité du questionnaire, nous proposons que la question soit posée entre le bloc de questions 13 à 16 et la question 17.

12 Si vous ne travaillez pas actuellement, répondez aux questions 13 à 16.

13 Avez-vous déjà travaillé ?

- Oui 1
- Non => cochez puis passez à la question 16 2

14 Êtiez-vous :

- salarié(e) ou stagiaire rémunéré ? 1
- indépendant ou à votre compte ? 2
- Vous aidiez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) 3

15 Quelle était votre profession principale ?

16 Cherchez-vous un emploi ?

- Oui, depuis moins d'un an 1
- Oui, depuis un an ou plus 2
- Non 3

17 Quel mode de transport principal utilisez-vous le plus souvent pour aller travailler ou étudier ?

18 La suite du questionnaire s'adresse aux personnes qui travaillent actuellement.

Si vous exercez plusieurs emplois, décrivez uniquement votre emploi principal aux questions 18 à 30.

Ainsi, dans la question 10, on continuerait de renvoyer les personnes en emploi et en apprentissage à la question 17, mais celle-ci correspondrait au mode de déplacement et les étudiants répondraient à cette question à la fin de la partie les concernant.

c. Questions qualitatives

La question de la précarité énergétique prend un sens renouvelé avec l'augmentation tendancielle du prix des carburants. Cette précarité peut être perçue en partie par la dépendance sur des trajets contraints, de coefficients budgétaires, mais aussi de renoncements à des déplacements. Des questions qualitatives permettraient d'en apprécier la portée :

Pensez vous pouvoir faire vos principaux déplacements en transport en commun ? (oui tout à fait, possible peu pratique, non)

Limitez vous vos déplacements pour des raisons de coût ? (oui / non)

Avez vous des difficultés à faire face à vos dépenses de carburant ? (oui / non)

2. Dans la fiche logement

La fiche logement du RP comprend une question sur le nombre de voitures dont dispose le ménage. Elle serait à maintenir car aucune autre source ne fournit cette information au niveau géographique fin du RP. Elle permet en particulier de mesurer à un niveau géographique fin le multiéquipement, élément qui pourrait être déterminant pour le développement de véhicules électriques et donc les équipements associés. Le système d'information décisionnel sur l'immatriculation des véhicules (SIDIV) géré par le SOeS devrait pouvoir prochainement apporter des éléments géographiquement aussi détaillés sur la localisation des propriétaires ou locataires longue durée de véhicules, mais il ne permet pas d'analyser le multiéquipement car la notion de ménage n'y est pas intégrée.

La question existante associée sur la disposition d'un emplacement de stationnement, qui est actuellement dichotomique (oui / non), si elle était maintenue, pourrait être améliorée à volume de questionnement identique. Il suffirait de remplacer la réponse dichotomique par une réponse sur le nombre d'emplacements, de nature polytomique (0 / 1 place / deux et plus), qui tient mieux compte de l'évolution de l'équipement des ménages.